

232

DM1

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de Rivière-du-Loup

Rivière-du-Loup

6211-09-011



MÉMOIRE

AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP PAR TERRAWINDS RESSOURCES CORP.

Présenté par
le Centre local de développement de
la région de Rivière-du-Loup (CLD)

À LA COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

Juin 2006

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. Présentation du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD)	2
2. Intérêt au projet	3
3. La portée du projet de parc éolien	3
3.1 Emplois générés et concertation sur les besoins de main-d'œuvre.....	4
3.1.1 Phase construction	4
3.1.2 Phase d'exploitation	5
3.2 Utilisation du port de mer de Gros-Cacouna	5
3.3 Offre de chambres et de logements	6
3.4 Retombées collectives	7
CONCLUSION	8

INTRODUCTION

Le présent mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques tenues par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Claude Béchar. Le mandat est de mesurer les répercussions de l'éventuel parc éolien sur les milieux physique, biologique et humain des municipalités touchées par ce projet d'envergure.

Le document expose la position du Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD). Fidèle à sa mission qui est de stimuler le développement socioéconomique de la région, le CLD s'intéresse de près à ce dossier de parc éolien avec tous les partenaires impliqués. Il est donc en mesure d'apporter un complément d'information concernant les capacités de la région à accueillir et à participer à un tel projet.

Dans ce contexte, le présent mémoire porte essentiellement sur l'importance socioéconomique du projet pour la région de Rivière-du-Loup et sur le potentiel de participation du milieu régional.

1. PRÉSENTATION DU CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE RIVIÈRE-DU-LOUP (CLD)

Depuis 1998, le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD) a pour mission de susciter et d'appuyer, avec l'ensemble des partenaires de la région, un environnement propice au développement socioéconomique du territoire, de favoriser la création, l'expansion et la consolidation des entreprises par le soutien de l'entrepreneuriat individuel et collectif. Actif dans le milieu, le CLD est présent au niveau de plusieurs groupes et se préoccupe de promotion de la région et de prospection. Il a comme responsabilité de définir le plan d'action pour l'économie et l'emploi du territoire de la MRC de Rivière-du-Loup.

Le conseil d'administration du CLD, composé de 16 membres votants, est issu des différents secteurs socioéconomiques représentatifs de notre territoire, tels que le milieu des affaires des secteurs primaire, secondaire, tertiaire et jeunes entrepreneurs; le milieu communautaire, de la santé et services sociaux, le secteur institutionnel de l'éducation, les représentants de la Municipalité régionale de comté ainsi que la Nation Malécite de Viger.

Il faut toutefois signaler que l'organisme a pris véritablement naissance en avril 1973 sous l'appellation de **Corporation de promotion industrielle de la région de Rivière-du-Loup (CPIR)**. Les premiers mandats étaient orientés vers le développement d'infrastructures, en particulier l'aménagement d'un parc industriel à Rivière-du-Loup et le développement du port de mer de Gros-Cacouna.

En 1994, l'organisme fut désigné sous la nouvelle appellation de **Corporation régionale de développement économique de Rivière-du-Loup (CRDE)**. On retrouvait le terme « régionale » et le « développement économique » plutôt qu'exclusivement la « promotion industrielle », parce que sans négliger le secteur industriel, on constatait que le développement commercial, touristique et institutionnel représentaient des secteurs importants ayant une incidence majeure au chapitre de la consolidation et de la création d'emplois. Comme la CRDE s'est ajustée pour mieux répondre aux besoins du milieu et faisait consensus parmi les différents intervenants du domaine socioéconomique, ce ne fut pas une surprise de voir l'organisme se transformer en **Centre local de développement**, lors de la mise en place de la nouvelle Politique de soutien au développement local et régional mise de l'avant par le gouvernement du Québec en 1998.

C'est donc sous cette dernière appellation qu'existe aujourd'hui cet organisme de développement économique régional qui, plus de 30 ans après sa création, est plus vivant que jamais, en sachant s'adapter à l'environnement économique changeant.

2. INTÉRÊT AU PROJET

De par son mandat de support au développement de l'économie et de l'emploi, le CLD de la région de Rivière-du-Loup porte un intérêt particulier à ce dossier. Étant soucieux d'un développement économique actif, intégré et durable, le CLD est concerné par l'avenir du projet de parc éolien.

Récemment, après plusieurs tentatives, le CLD a réussi à établir un contact formel avec l'entreprise. En effet, durant la réalisation de l'étude d'impact par le promoteur, le CLD n'a été interpellé d'aucune façon à contribuer à l'avancement du projet. Lorsque le promoteur identifie dans son étude d'impact qu'il a réalisé des consultations, il ne s'agit pas de consultations de type régional (MRC), mais plutôt local (par municipalité). En aucun temps, le CLD en a été informé. Maintenant, depuis quelques mois, un certain rapprochement s'est réalisé suite à l'embauche de ressources locales. Le CLD les a rencontrées afin de leur proposer d'intervenir par rapport à deux éléments bien précis du projet :

- ✓ Participer, par sa Table des partenaires main-d'œuvre, à la définition et à la planification des besoins de main-d'œuvre et aux formations possibles.
- ✓ Diffuser les informations aux entreprises pour maximiser les retombées régionales en terme de sous-traitance et d'achats régionaux.

Les représentants de l'entreprise ont démontré une certaine ouverture à collaborer avec la région sur ces éléments.

3. LA PORTÉE DU PROJET D'UN PARC ÉOLIEN

Selon l'étude d'impact, le coût total du projet est de 350 millions \$. De ce 350 millions \$, 68 % vont à l'acquisition d'éoliennes, 22 % soit 77 millions \$ représentent les coûts d'approvisionnement et de la construction du parc (75 % représentent les services de construction et 25 % l'approvisionnement en appareillages électriques) et 10 % pour les coûts et honoraires du projet.

Les retombées pour la région peuvent se situer davantage sur les coûts d'approvisionnement et de la construction du parc. Nous jugeons que la MRC de Rivière-du-Loup peut profiter de ces deux formes de retombées.

3.1 Emplois générés et concertation sur les besoins de main-d'oeuvre

Le promoteur ne s'étant pas impliqué à l'intérieur d'une démarche de concertation durant le processus de réalisation de l'étude d'impact, alors les commentaires du CLD sur les besoins de main-d'oeuvre seront peu élaborés. Toutefois, une rencontre de travail demandée par le CLD a eu lieu dernièrement avec des représentants du projet, le Centre local d'emploi et les institutions d'enseignement afin de planifier les besoins de main-d'oeuvre et les formations possibles. Un suivi sera réalisé au cours des prochains mois.

3.1.1 Phase construction

Pour la phase construction, il faudra un nombre important de travailleurs de divers métiers et niveaux de compétence pour la construction du projet. L'étude d'impact précise la création d'environ 250 emplois. En 2007, deux grands chantiers sont susceptibles de se réaliser simultanément dans la région, il faudra donc s'assurer qu'il y aura suffisamment de main-d'oeuvre disponible possédant des cartes de compétence, tout en maximisant l'embauche de travailleurs régionaux. Le promoteur s'attend à ce que les entrepreneurs qui seront engagés emploient, autant que possible, des travailleurs locaux. Malheureusement, aucune estimation de la part du promoteur n'a été réalisée à cet effet. Toutefois, inévitablement, plusieurs sous-traitants spécialisés proviendront de l'extérieur de la région.

Le promoteur semble sensibilisé au fait d'utiliser le plus possible des fournisseurs locaux, tels que des ingénieurs civils, des fournisseurs de gravier, de béton, de la location de machinerie, etc. Selon l'étude d'impact, le promoteur envisage d'attribuer, lorsque cela sera possible, des contrats pour plusieurs services de construction à des compagnies locales. Le CLD demandera alors au promoteur de suivre de très près le chargé du projet et tous les sous-contractants afin de s'assurer de maximiser les retombées régionales. Le CLD peut d'ailleurs jouer un rôle de diffusion auprès des entreprises sur les opportunités d'affaires.

3.1.2 Phase exploitation

Selon l'étude d'impact, l'exploitation du parc éolien permettrait la création d'environ 20 emplois directs. Le promoteur confirme dans l'étude d'impact qu'il favorisera le travail local sur une base à temps plein pour la gestion des activités normales et l'entretien du parc éolien. Le CLD croit que ces postes pourront, en bonne partie, être comblés par des résidents de la région de Rivière-du-Loup. De plus, l'annonce de ces postes, faite suffisamment tôt, pourrait motiver des individus à acquérir les compétences nécessaires pour les combler. Dans le cas où le recrutement extérieur serait nécessaire, le CLD y voit également une opportunité de développement qui pourrait contribuer à répondre à un des enjeux de la MRC de Rivière-du-Loup, soit la consolidation et la croissance démographique du territoire. Des formations ciblées pourront être offertes par les institutions de formation de la région.

Le CLD croit que les emplois peuvent se traduire également sous forme de contrats octroyés à des entreprises. Si c'est le cas, il faudra s'assurer que nos entreprises locales puissent obtenir ces contrats, en offrant une formation sur mesure à leur main-d'œuvre actuelle. Cela pourrait devenir une opportunité d'affaires pour les entreprises de la région et permettrait le développement d'expertise.

3.2 Utilisation du port de mer de Gros-Cacouna

Infrastructure moderne ayant commencé ses opérations en 1980, reconnu pour sa qualité et l'efficacité de sa main-d'œuvre, le port de mer en eau profonde de Gros-Cacouna est accessible douze mois par année. Il comporte deux postes à quai de 141 mètres chacun, de vastes espaces d'entreposage intérieurs et extérieurs totalisant 110 000 m².

Sky Power doit utiliser, de façon optimale, cette infrastructure régionale pour l'importation de la matière première, mais également, dépendamment de la localisation des autres fournisseurs d'importance de pièces éoliennes, nous demandons que ce mode de transport soit évalué même pour le transport de marchandises des diverses composantes éoliennes à l'intérieur du St-Laurent.

3.3. Offre de chambres et de logements

Considérant la possibilité de la réalisation de deux chantiers majeurs en 2007 sur le territoire, le CLD juge bon de commenter cet aspect.

Le CLD de la région de Rivière-du-Loup a réalisé, au cours du mois d'octobre 2005, un sondage auprès des propriétaires de logements, hôtels, motels et gîtes du KRTB¹. Cette démarche avait pour but de mesurer principalement l'offre d'hébergement possible, à partir de 2007, pour les travailleurs du chantier de construction du terminal méthanier à Cacouna provenant de l'extérieur du territoire, afin de planifier l'ajout d'autres formes d'hébergement si nécessaire et permettre de maximiser les retombées dans la région. Le rapport a été rendu public le 8 décembre 2005, voici donc un sommaire des résultats.

Le CLD confirme que l'offre d'hébergement, toutes catégories confondues, sera suffisante. Ainsi, 1 106 chambres et logements ont été déclarés comme pouvant être disponibles pour les travailleurs du chantier dans le KRTB, représentant 342 logements et 764 chambres dans les hôtels, motels, gîtes et auberges/chalets. Les résultats proviennent uniquement des propriétaires intéressés qui ont été en mesure d'indiquer un nombre de chambres et de logements. Le constat du sondage repose ainsi sur des hypothèses conservatrices. Le respect d'un ensemble de conditions contribuera à l'utilisation optimale de l'offre d'hébergement : réserver plusieurs mois à l'avance, accepter de se déplacer jusqu'à 50 kilomètres et diversifier les formes d'hébergement utilisées.

Ce sondage a interpellé que le tiers des contacts potentiels, ce n'est donc pas un inventaire exhaustif. Les listes obtenues étaient composées de 2 318 contacts possibles; 727 d'entre eux ont été appelés dont 563 propriétaires de logements et 164 propriétaires d'hôtels, motels et gîtes pour finalement en rejoindre 483 au total. L'étude a également considéré les projets qui sont actuellement en préparation, dont celui d'un promoteur privé qui planifie la construction d'un immeuble à logements meublés sans bail, que le CLD a d'ailleurs appuyé.

¹ KRTB signifie Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques.

À la lumière des résultats de cette étude, il n'y a aucun doute que la région pourra absorber, en 2007, le nombre de travailleurs évalué à environ 300 pour le parc éolien et à 200 pour le terminal méthanier.

3.4 Retombées collectives

S'il est autorisé, le projet de parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup par Terrawinds Resources Corp. engendrera des retombées collectives dans la région de 300 000 \$ annuellement, selon un engagement verbal du promoteur. Ces revenus devraient contribuer, entre autres, au développement de projets économiques, sociaux et communautaires des municipalités concernées. Ces revenus supplémentaires vont contribuer à l'augmentation de la richesse de la région, tout comme ceux tirés des contrats de location avec les producteurs agricoles, mais qui sont individuels.

Par ailleurs, l'ouverture de la région à la production d'énergie éolienne pourrait contribuer à rendre plus attractive l'implantation d'entreprises manufacturières de composantes d'éoliennes. Celles-ci pourraient d'ailleurs générer plusieurs contrats de sous-traitance auprès de nos entreprises locales.

CONCLUSION

Le CLD conclut que la réalisation du projet de parc éolien dans la MRC de Rivière-du-Loup procurera des retombées économiques d'un certain ordre. Rappelons les avantages d'ordre économique :

- ✓ Création d'emplois lors des phases de construction et d'exploitation, en plus de stimuler l'achat local;
- ✓ Retombées collectives de par les redevances aux municipalités.

Si le projet rencontre les conditions environnementales identifiées par le BAPE ainsi que le règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Rivière-du-Loup, le CLD de la région de Rivière-du-Loup prend position en faveur de ce projet. Toutefois, considérant les modestes retombées collectives pour la région pendant la phase d'exploitation d'une durée de 21 années, le CLD demande à Sky Power qu'il assume un rôle de partenaire de la région, et non pas uniquement d'investisseur, qui pourrait se traduire par des collaborations plus étroites dans le cadre de projets collectifs prioritaires pour la région. Également, le CLD demande au promoteur d'assurer une circulation de l'information auprès de la région de façon continue.